Médailles du Travail

Process Tricastin

MAJ Octobre 2020



Obtention médailles

Pour obtenir la médaille d'honneur du travail, il faut justifier d'un certain nombre d'années de services :

- 20 ans pour la médaille d'argent
- 30 ans pour la médaille de vermeil
- ❖ 35 ans pour la médaille d'or
- 40 ans pour la grande médaille d'or

L'ancienneté pourra être acquise auprès d'un nombre illimité d'employeurs.

Pour les salariés ayant égaré leur certificat de travail, vous avez la possibilité de remplir et faire valider en Mairie une attestation sur l'honneur.

PERIODES PRISES EN COMPTE:

Dorénavant, sont également pris en compte pour le calcul de l'ancienneté :

- les stages rémunérés de la formation professionnelle
- les congés de formation
- les congés de conversion
- les périodes de contrats à durée déterminée liés à la politique de l'emploi, notamment le contrat d'apprentissage, le contrat d'orientation, le contrat de qualification



Barème de gratification

Ancienneté	Médaille	Prime
20 ans	ARGENT	177 €
30 ans	VERMEIL	303 €
35 ans	OR	404 €
40 ans	GRAND OR	505€



Formulaire / Process

Le formulaire de demande de médailles du travail est disponible sur l'intranet via le lien cidessous :

https://lien formulaire demande médaille à la préfecture

II es	t à retourner complété auprès de la Préfecture de votre domicile :
	□ mi-avril pour la promotion de juillet
	☐ début octobre pour la promotion de janvier
	Accompagnés des pièces justificatives (copie carte d'identité, justificatif militaire,
	certificats de travail pour les emplois antérieurs à Orano Cycle,). Les dossiers
	incomplets sont refusés par la Préfecture.

A réception du diplôme, une copie est à fournir à l'employeur pour le versement de la prime sur paie :

- ☐ Soit par courrier à l'attention de Sandrine BROCHENY UPMS / Bâtiment 13
- ☐ Soit par mail : sandrine.brocheny@orano.group

Un courrier sera adressé aux salariés pour information du traitement de la prime sur paie (courrier à retourner avec réponse à la demande de commande de médaille ou non).

Les demandes de médailles ainsi que les primes afférentes sont cumulables. Toutefois, seule la décoration la plus élevée sera remise lors d'une éventuelle cérémonie.



Adresses Préfectures

Lieu	Adresse	9	
Drôme	Monsieur le Préfet Bureau du Cabinet Préfecture de la Drôme 3 Boulevard Vauban 26000 VALENCE		
Gard	DIRECCTE Languedoc Roussillon Unité Territoriale du Gard Bureau des Médailles 174 Rue Antoine Blondin CS 33007 30908 NIMES CEDEX 2		
Vaucluse	DIRECCTE PACA Vaucluse Bureau des Médailles 84905 AVIGNON CEDEX 9	2020, les dossiers www.de	compter des promotions sont à déposer sur : marches- nmencer/mhtravail
Ardèche	Préfecture de PRIVAS Unité Territoriale de l'Ardèche Bureau des médailles Rue Pierre Filliat 07000 PRIVAS		



PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

AVIS MOTIVÉ DU MAIRE

	The state of the s	
		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
rs,		
A	le	Le Maire, (Signature)
	AVIS MOTIVÉ DU SOUS-PRÉFI	ET
Transfer of the Control of the Contr	, lé	
	1.10	Le Sous-Prefet, (Signature)
	DÉCISION DU PRÉFET	
À		Lo Pro II.
		(8)(11)(14)





DÉPARTEMENT

DEMANDE DE MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

(Application du décret du 4 juillet 1984 modifié par le décret du 17 octobre 2000)

Échelon sollicité ARGENT - VERMEIL - OR - GRAND OR (rayor les mentions inutilles)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT

A. ÉTAT (VIL (presiser M	Mme, Mlle, rayer les	mentions inutiles)	
			eune fille :
(En majorcules d'appel devis - B'il major d'a	me femme maries, indiquer le nom de l	eune IIIIa)	eune fille :
Prénon			
Date of N da Naissan e :			
tionalità viditi reventuellei	nent la date de naturalisati	ion):	
All Astronomy			
ilo alon			
om et l'desse de l'employeur	actuel:		
Nº A SIBET			
V SG OHILL!			
3. SITUATION MILITAIRE	(Services effectués d	ans l'armée franc	caise)
. Service national en temps de ,		The second second	Parameter .
		au s	
. Guerre 1939 -1945 :			
		Dámokiliczti	ion :
b. Résistance, déportation du	IN.	Demodilisati	ion :
. Autres campagnes (Indochine,			
			lana i
341		Demonisan	on:
. DISTINCTIONS HONOR	IFIQUES		
Le candidat a-t-II déjà obtenu	une Médaille d'honneur de	Travail 7	
a. En argent ?	A quelle date	?	Où ?
b. En vermeil ?	A quelle date	1	Oú?
a. En or?	A quelle date	7	007
ACCIDENTE DI EDAVA	U GU MAT TRIBA	************	
. ACCIDENTS DU TRAVA			
Le candidat est-il titulnira de rei	ates au titre de la législation	aur les accidents du tr	avail et les maladies professionnelles ?
(au-delà de 50 % joindre une :	Hitestation)		
Date d'attribution des rentes :		Taux d'incapacité	Parameter
Taux d'incapacité de 50	1% à 74%		réduite de moitié
Taux d'incepacité égal			gent attribué sans condition d'ancienneté
Acres and the second se			
Si le candidat est retraité, indi			
Si le candidat est décède, indi	quer à quelle date :		

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DIFFÉRENTS EMPLOIS

Nom ou raison sociale de l'entreprise	Dates d'entrée et de départ de l'entreprise	Durée des services
	1	
,		
		-
	/	
		5
des années de travail ouvrant à la Médaille d'honneur du travail		22

	Data et Signature du Demandour
ł	, la

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU DÉCRET DU 4 JUILLET 1984 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET DU 17 OCTOBRE 2000

(JO du 12 juillet 1984 et du 19 octobre 2000)



La Médaille d'Honneur du Travait est destinée à récompenser l'ancienneté des services effectués par toute personne salaride ou assimilée tirant de cette occupation l'essential de ses respources,

Elle est accordée aux salariés français ou étrangers travaillant en França, dans les départements et territoires d'outre-men ou à l'étranger. Toutefois les services accomplis à l'étranger ne peuvent être pris en considération que s'ils ent été effectués :

- chez un employeur françal
- dans une succursale ou ad d'une entreprise ou d'un établissement dont le siège social est sur le territoire de la République : d'une entreprise ou d'un établissement dont le stege soulair car sur le défigeants soient français. The ments constitués selon un droit étranger, à condition que leurs dirigeants soient français.
- dans les entreprises ou étal;

La Médaille d Travill ne peut être accordée :

- ofession ou de celle de leur employeur, peuvent prétendre à une distinction honorifique 1º - Aux salariás décerné té de services par un autre ministère (Médaille d'Honneur agricole, Médaille d'Honneur départeadaille d'Honneur des Chemins de fer, etc.) :
- qui sont soumis au statut de la Fonction publique;
- dre judiciaire.

ir du Travail comporte quatre échelons :

- cernée après 20 ans de services ;
- eil décernée aux titulaires de la Médaille d'argent comptant 30 ans de services ;
- décernée aux titulaires des deux précédentes comptant 35 ans de services ;
- aille d'or décernée aux titulaires des trois précédentes comptant 40 ans de services.

- fférentes médailles sont toutefeis susceptibles d'être accordées après respectivement 18, 25, 30, 35 ans de services activité exercée par les salariés présente un caractère de pénibilité et justifie que l'âge minimum d'ouverture des droits retraite soit inférieur à celui en vigueur au régime général.
- s salariés français avant occupé un emploi hors du territoire métropolitain bénéficient d'une benification égale au tiers du temps passé hors métropole.
- Une réduction des durées de services axigées est égalament prévue en faveur des grands invalides du travail.

- Le temps passé dans l'armée française (temps légal du service national, mobilisation pendant la guerre 1939-1945, Campagnes d'Indochine, de Corée et d'Afrique du Nord) s'ajoute aux périodes effectives de travail quelle que soit la date d'entrée en fonction chez les employeurs.
- Pour les engagés volontaires sont retenus le temps légal que le candidat aurait du accomplir en tant qu'appelé et les campagnes de guerre.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les notices disponibles dans les mairies, sous-préfectures et préfectures doivent être établies en un exemplaire. Le candidat doit impérativement joindre à sa demande ;

- Une photocopie d'une pièce d'identité certifiée conforme par l'usager :
- Photocopies des certificats de travail de chaque employeur ou, dans le cas où l'employeur a disparu, un document prouvant l'activité au sein de l'entreprise (attestation établie par deux témoins et visée par le Maire) ;
- Attestation récente du dernier employeur ;
- Un état signalétique et des services militaires ou une photocopie du livret militaire :
- « Pour les mutilés du travail, une photocopie du relevé des rentes.

Les dates de dépôts des candidatures sont fixees au 1º mai pour la promotion du 14 juillet et au 16 octobre pour la promotion du 1º janvier.

La Médaille d'honnaur du Travail est décernée deux fois par an à l'occasion du 1º janvier et du 14 juillet. Un diplôme est délivré à ses titulaires. Les médailles métalliques sont frappées et gravées aux frais des titulaires ou de leurs employeurs sur commande adressée à l'Administration des Monnaies et Médailles (11, quai de Conti, 75006 Paris), après la publication des promotions au Recueil des actes administratifs des départements.